

# Les Volants de Lagny sur Marne - Montévrain

## Règlement intérieur

Le présent document a pour but de préciser les droits et les devoirs des adhérents du club de Badminton LVLM. « Les Volants de Lagny sur Marne - Montévrain ».

### **Article 1**

Le Bureau est composé de plusieurs membres bénévoles. Il doit préparer les ordres du jour détaillés des réunions du bureau et de l'Assemblée Générale, appliquer les décisions du bureau, assurer la gestion administrative et financière du club et la diffusion des informations.

Le règlement intérieur s'impose pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que les conditions d'adhésion. Les statuts du club sont à la disposition des licenciés pour consultation auprès du Président.

Tous les adhérents du L.V.L.M. se doivent de participer à l'Assemblée Générale qui se tient une fois par an. Pour que ses décisions soient valides, le quorum des adhérents plus un, doit être atteint (voir statuts).

Tout adhérent présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et à son ambiance, tant à l'entraînement, en jeu libre ou qu'en compétition se verra averti verbalement. Si le comportement de l'adhérent incriminé ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront lors d'une séance, des éventuelles sanctions à prendre. L'adhérent pourra y assister afin de s'expliquer, puis sera tenu informé des sanctions retenues contre lui par courrier. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive en passant par la non-inscription en tournoi de l'adhérent.

### **Article 2**

Tous les adhérents seront licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBad) et peuvent participer aux entraînements et aux compétitions. La licence FFBAD assure en cas de blessures et le club dispose d'une assurance responsabilité civile.

Les jours d'entraînement et de compétitions sont affichés dans le gymnase (panneau d'affichage réservé au club) et sur le site internet du club. Nous vous invitons à consulter régulièrement le(s) site(s) Web du club, pour être informé de la vie du club: tournois, stages... et à vous renseigner auprès des membres du Bureau pour toute question supplémentaire.

### **Article 3**

Les adhérents doivent fournir le jour de l'inscription les différents documents d'inscription dûment renseignés : la fiche de renseignement, la demande de licence 20xx/20xx FFBAD, le certificat médical ou l'attestation 'questionnaire santé' et la cotisation.

Si au moins un de ces documents manque, l'adhérent ne sera pas admis sur les terrains et son adhésion pourra être définitivement refusée.

### **Article 4**

La pratique du Badminton se déroule dans des structures municipales avec du matériel (poteaux, filets...) appartenant au club ou à la mairie. En cas de dégradations, la responsabilité incombera à la personne impliquée. Nous comptons sur votre respect pour laisser la salle dans un état irréprochable avant votre départ et respecter les horaires (pensons aux gardiens qui terminent leur journée à 22h30 ou 23h).

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

L'adhérent devra se munir impérativement de chaussures adéquates à chausser dans la salle (spéciales sport d'intérieur) et d'une tenue de sport adéquate (notamment en compétition).

### **Article 5**

Tous les adhérents doivent contribuer au montage et démontage des terrains.

En cas d'affluence, les adhérents doivent utiliser idéalement les terrains : quelques minutes suffisantes d'échauffement, un match en 2 sets gagnants de 21 points, puis laisser le terrain à une autre paire de double, et tourner sur le créneau. Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée.

### **Article 6**

Lors des créneaux « Jeunes » (école du Bad) les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de les laisser au gymnase. Lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club. A charge aux parents ou tout autre personne (avec autorisation parentale) de venir les récupérer à l'heure.

Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire que sur la présentation d'une autorisation parentale, les parents devront venir les chercher au gymnase.

# Les Volants de Lagny sur Marne - Montévrain

Lors des créneaux « jeu libre » ou « entraînement adultes », les adhérents mineurs qui pourraient y participer, sont et restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal.

Lors des tournois jeunes et/ou adultes, les adhérents mineurs sont et restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal. L'enfant ne doit donc pas être déposé le matin et récupéré le soir car l'heure de son départ du tournoi dépend de son parcours dans celui-ci (s'il accède ou non aux phases finales).

En cas de problème, l'adhérent mineur doit être pris en charge par ses parents ou représentant majeur: l'entraîneur ou encadrant n'est là que pour les aider durant le tournoi et non pour s'en occuper toute la journée.

## **Article 7**

Les entraînements de la première partie de la saison privilégieront les compétiteurs participants aux interclubs (priorité à l'équipe 1, puis 2, puis 3, puis 4).

Néanmoins, jouer en équipe 1 (ou 2, ou 3...) ne signifie pas une participation automatique aux entraînements et inversement.

Durant la seconde partie de la saison, les entraînements pourront être réservés aux joueurs n'ayant pas participé aux entraînements de la première partie de la saison. De même, le bureau et le référent 'entraînement' détermineront la liste des joueurs autorisés à y participer.

Le nombre de joueurs participant à l'entraînement est limité à 28 (4 places par terrain x 7 terrains).

En fonction des objectifs des équipes et de l'intérêt du club, le bureau et le référent 'entraînement' détermineront la liste des joueurs autorisés à y participer en fonction de :

- leur implication dans la vie du club ;
- leur implication dans les Interclubs ;
- le respect du bon déroulement des entraînements.

Le week-end précédent l'entraînement, le référent enverra par mail, aux joueurs sélectionnés, une convocation précisant la date de l'entraînement aux joueurs sélectionnés. Ceux-ci devront confirmer leur présence avant le mercredi soir.

Sans réponse de la part d'un joueur sélectionné, le référent sélectionnera un autre joueur parmi une liste de « réservistes ».

Les entraînements se dérouleront le vendredi ;

- début de l'entraînement: 20h45 ;
- fin de l'entraînement: 22h45.

Les joueurs participants à l'entraînement s'engagent :

- à être présent à un maximum d'entraînements ;
- prévenir, en cas d'absence, le référent le plus rapidement possible, afin que celui-ci, puisse chercher un remplaçant pour la cession d'entraînement ;
- arriver à 20h30 pour débiter l'entraînement à 20h45 ;
- respecter l'horaire de fermeture du gymnase: 23h.

Sauf cas de force majeure, un joueur ne se présentant pas à l'entraînement pourra perdre sa place de priorité.

## **Article 8**

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement des jeunes sont systématiquement suspendues. Pour les adultes, les horaires pourront être maintenus selon les disponibilités du gymnase (créneaux horaires validés par les services des sports des municipalités de Lagny ou Montévrain).

## **Article 9**

Tout joueur, pour s'inscrire à un tournoi, peut se renseigner auprès de la personne référente mentionnée en début de saison.

Pour que son inscription soit prise en compte, l'adhérent devra impérativement adresser le règlement de son inscription par chèque à l'ordre du LVLM avant l'envoi des inscriptions par le club.

Sportivement,

Le bureau du Club de Badminton LVLM.